



RCS : BESANCON

Code greffe : 2501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BESANCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00013

Numéro SIREN : 434 113 734

Nom ou dénomination : ARCHI+TECH

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2017 sous le numéro de dépôt 4723



**S.A.R.L
CAUGE'AUDIT**
Société de commissariat aux comptes

Bruno BOTTAZZO
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

***Rapport du Commissaire à la transformation
sur la transformation de la SNC ARCHI+TECH
en Société par Actions Simplifiée***

SNC ARCHI+TECH

3, chemin des Ecoles des Tilleroyes
25000 BESANCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SNC ARCHI+TECH
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associées en date du 30 octobre 2017 nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

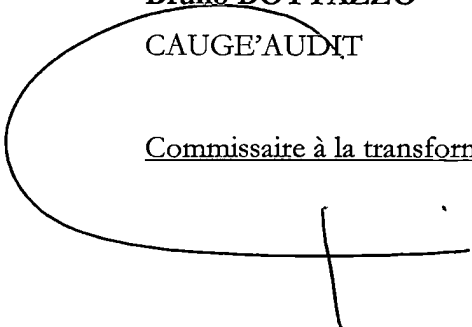
Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Besançon,
Le 13 novembre 2017

Bruno BOTTAZZO

CAUGE'AUDIT

Commissaire à la transformation





Philippe SCHAUFELBERGER
Spécialisé en droit des sociétés
et en droit fiscal
Thierry MONNIN
Spécialisé en droit des sociétés

Nessim SIRAT
DESS de droit fiscal

REÇU PAR COURRIER

LE 16 NOV. 2017

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BESANÇON

Greffe du Tribunal de Commerce
Palais de Justice
1 rue Mégevand
25000 BESANCON

Le 13 novembre 2017

Concerne : SNC ARCHI + TECH

Mesdames,

Je vous prie de trouver sous ce pli un exemplaire d'un rapport de commissaire à la transformation de la société visée en référence ainsi que le document suivant :

➤ Chèque de 15,73 € pour frais de dépôt

Vous remerciant de m'adresser le certificat de dépôt correspondant,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, l'expression de mes salutations distinguées.